

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ATEÄ POUR LE SPECTACLE "PLASTIC BOUM BOUM"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec l'association ATEÄ domiciliée 115 rue des Alliés 38100 GRENOBLE pour une représentation du spectacle « Plastic Boom Boom » en centre-ville le mercredi 8 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.110 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

